COPIER / COLLER MIRACLE



« La Reine du plagiat »

Comment faire quand on n'a pas d'idées ? On copie celles de la CGT. Vous le savez depuis quelques années (revendications CGT Casc 2008) la CGT vous a fait part de sa revendication pour la participation financière de l'employeur à la mutuelle. La parution du décret a eu lieu le 10 novembre 2011 et la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) de Drancy publie le 5 décembre 2011 son 1^{er} tract de l'année (voir fin d'année).

Il est bien évident que l'ensemble des agents veulent bénéficier de la prise en charge financière par l'employeur. Il est plus judicieux de se battre sur le taux de prise en charge de la mutuelle et de la prévoyance !

Pourquoi la CFTC veut les noms des agents?

Rappelons que La CFTC n'obéit qu'à la voix de son maître!

POUR LA CGT C'EST UN TAUX DE 100 %!!!

La CGT des fonctionnaires territoriaux de Drancy

Drancy, 6 décembre 2011